

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00374
Numéro SIREN : 452 601 388
Nom ou dénomination : AMENAGEMENT CONSTRUCTION PROMOTION IMMOBILIERE

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2023 sous le numéro de dépôt 20494

20494



DÉPÔT DU BILAN - ACTIF

18 DEC. 2023

101505 - SAS ACP IMMO

 TRIBUNAL DE COMMERCE
 DE RENNES

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ACTIF

	Valeurs au 31/03/23		Valeurs au 31/03/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 795	5 795		285
Fonds commercial (1)	16 000		16 000	16 000
Autres immobilisations incorporelles	9 518	7 577	1 941	4 324
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	39 250	39 250		
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	176 863	128 644	48 219	53 887
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	209 880		209 880	209 680
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	610		610	510
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	507 916	181 265	326 651	334 686
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	4 073 936		4 073 936	2 259 446
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	16 967		16 967	40 523
Créances				
Clients	3 821 692		3 821 692	2 026 538
Clients douteux, litigieux				
Clients Factures à établir	37 462		37 462	28 721
Personnel et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales	147 407		147 407	135 352
Fournisseurs débiteurs				176
Débiteurs divers	7 046 676		7 046 676	5 023 742
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	400 000		400 000	400 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 580 448		3 580 448	3 127 723
Charges constatées d'avance (3)	45 403		45 403	42 116
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 169 990		19 169 990	13 084 335
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	19 677 906	181 265	19 496 641	13 419 021



BILAN - PASSIF

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PASSIF	Valeurs au 31/03/23	Valeurs au 31/03/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 341 207	1 862 767
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	804 942	1 278 440
SITUATION NETTE	4 246 149	4 241 208
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 246 149	4 241 208
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	301 582	405 036
Emprunts et dettes financières diverses	1 050	
Groupe et associés	5 515 347	4 600 675
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	713 779	493 063
Fournisseurs, factures non parvenues	173 033	186 548
Dettes fiscales et sociales	891 732	565 861
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	320 845	140 816
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 333 124	2 785 814
TOTAL DETTES	15 250 492	9 177 813
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	19 496 641	13 419 021



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	Du 01/04/21 Au 31/03/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	3 318 995	7 924 202	-4 605 206	-58
Montant net du chiffre d'affaires	3 318 995	7 924 202	-4 605 206	-58
Production stockée	1 814 489	-2 589 344	4 403 833	-170
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 587	137 440	-121 854	-89
Autres produits	224	2 601	-2 377	-91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 149 296	5 474 900	-325 604	-6
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	818 968	820 750	-1 782	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	3 440 879	2 707 300	733 579	27
Impôts, taxes et versements assimilés	22 884	33 030	-10 147	-31
Salaires et traitements	543 178	504 208	38 970	8
Charges sociales	226 166	207 254	18 912	9
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 326	17 250	1 076	6
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	152	575	-424	-74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 070 552	4 290 367	780 185	18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	78 743	1 184 532	-1 105 789	-93
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée	1 188 543	509 599	678 945	133
Perte ou bénéfice transféré	87 296	67 957	19 339	28



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Du 01/04/22 Au 31/03/23	Du 01/04/21 Au 31/03/22	Variation en valeur en %	
Produits financiers				
De participation	130 074	37 126	92 948	250
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.				
Autres intérêts et produits assimilés	8 195	6 374	1 821	29
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	138 269	43 500	94 769	218
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées	119 213	56 764	62 450	110
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	119 213	56 764	62 450	110
RÉSULTAT FINANCIER	19 056	-13 263	32 319	-244
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 199 046	1 612 910	-413 864	-26
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	7 713		7 713	
Sur opérations en capital	750		750	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 463		8 463	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	750		750	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	66		66	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	816		816	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 646		7 646	
Participation des salariés aux résultats	40 000	40 000		
Impôt sur les bénéfices	361 751	294 470	67 281	23
TOTAL DES PRODUITS	6 484 571	6 027 999	456 573	8
TOTAL DES CHARGES	5 679 630	4 749 558	930 071	20
Bénéfice ou Perte	804 942	1 278 440	-473 499	-37

ANNEXE COMPLTABLE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023 dont le total est de 19 496 640,69 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 804 941,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/07/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société ACP IMMO a acquis deux nouvelles participations :

- SCCV ACP TERTIAIRE à hauteur de 400 € représentant 40 % du capital social ;
- SCCV DU GOLFE à hauteur de 550 € représentant 55 % du capital social.

A l'inverse les titres de la SCCV BREVA ont été sortis au moment de la liquidation des sociétés et une partie des titres de la SCCV ACP CONSTRUCTION a été cédé ramenant le pourcentage de détention à 50% du capital social.

La société détient encore des titres participatifs pour un montant de 50 000 € auprès de la société CAP ACCESSION ainsi que des parts sociales BPGO pour 199 990 €.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 318 995 € HT et par conséquent elle peut prétendre au taux d'impôt société réduit de 15% sur la base de 42 500€.

La COVID-19 n'a plus d'impact significatif sur la société.

Evènements postérieurs à la clôture :

La société a subi des retards de livraison sur deux programmes immobiliers

- INTIMITY géré en interne par ACP IMMO avec une livraison postérieure au 31.03.2023
- LE ROUGET géré par une SCCV avec une livraison postérieure au 31.12.2022 (1er trimestre 2023).

Ces retards de livraison ont impacté le bénéfice attendu pour INTIMITY et la quote-part de résultat pour LE ROUGET.

Cela explique en partie le montant plus important du stock et des produits constatés d'avance par rapport à l'exercice clos au 31/03/2022.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

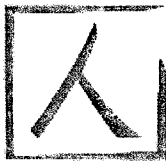
- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été décidé un changement de méthode de comptabilisation de la refacturation de la location, des charges et frais généraux des programmes immobiliers en utilisant le compte 708 au lieu du compte 791.

Les comptes annuels au 31/03/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par :
le règlement 2020-09 du 04 décembre 2020



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Les tests de dépréciation sur les flux futurs n'indiquent pas de perte de valeur.

Le fond commercial s'élevant à 16 000 € à l'actif du bilan, correspond à l'activité apportée le 1er avril 2004 ainsi qu'à une clientèle et à un savoir faire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	2 à 10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Autres immobilisations incorpo	3 ans
- Matériel de bureau et informat	1 à 4 ans
- Mobilier	1 à 5 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Il n'y a pas d'honoraires de commercialisation stockés au 31 mars 2023.

Pour rappel, il y avait d'honoraires de commercialisation stockés à hauteur de 11 920 € au 31 mars 2022, et ils ont par conséquent fait l'objet d'une réintégration fiscale au 31 mars 2023 compte tenu de la livraison du programme immobilier auquel ils se rattachent.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPÉRATIONS À LONG TERME

Les opérations à long terme sont comptabilisées selon la méthode de l'achèvement, conduisant à constater le résultat à terminaison.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds commercial	16 000			16 000
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	16 000			16 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	16 000			

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE

Désignation		VALEUR NETTE
SITE INTERNET ENTITIES		1 941
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTE		1 941

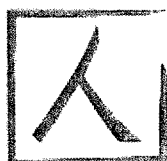


ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	31 351		618
CORP. CORP.	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		39 250		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		126 566		5 191
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		44 716		4 249
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	210 532		9 440
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		209 680		1 250
	Autres titres immobilisés		50 000		
	Prêts et autres immobilisations financières		510		380
		TOTAL	260 190		1 630
		TOTAL GENERAL	502 072		11 687
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.
INCORP. INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		656	31 313
CORP. CORP.	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				39 250
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers		3 290		128 467
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier		568		48 397
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	3 858		216 113
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		1 050		209 880
	Autres titres immobilisés				50 000
	Prêts & autres immob. financières		280		610
		TOTAL	1 330		260 490
		TOTAL GENERAL	5 844		507 916



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

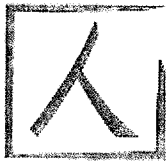
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 742	3 285	656	13 372
TOTAL	10 742	3 285	656	13 372
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	39 250			39 250
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Inst. générales agencem. amén.	82 267	8 650	3 290	87 627
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	35 127	6 457	568	41 017
Emballages récupérables divers				
TOTAL	156 645	15 107	3 858	167 894
TOTAL GENERAL	167 386	18 393	4 514	181 265

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constr.						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
Immo. corp.						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Primes de remboursement des obligations



ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Détermination de la valeur actuelle

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La SCCV BREVA a été liquidée au 31 décembre 2022.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
ACP ACTIVITES - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GRE	1 000	115 335	80	114 335
SCCV DU GOLFE - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GR	1 000		55	
ACP HABITAT - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GREG	1 000	1 192 720	70	1 192 720
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
LE PARC DES LUTINS - rue des iles Kerguelen - 35761 SAIN	1 020	-54 713	33	-55 733
LES SITELLES - 49 mail François Mitterrand - 35000 RENNE	1 000	23 132	30	22 132
ACP BREIZH - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGO	1 000	-579	45	-1 579
ACP SECIB - 1 place de la gare - 35000 RENNES - 8775261	1 000	508 941	50	577 684
LE ROUGET - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOI	1 000	-27 684	50	-28 684
ACP EMERAUDE - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GRE	1 000	-47 373	45	-48 373
ACP AMENAGEMENT - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT	5 000	-9 523	50	-14 523
ACP PROMOTION - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GR	1 000	-57 921	50	-58 921
SNC 2A - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE -	2 000	-19 032	50	-21 032
ACP CONSTRUCTION - rue des iles Kerguelen - 35761 SAIN	1 000	1 421	50	421
ACP TERTIAIRE - rue des iles Kerguelen - 35761 SAINT-GRE	1 000	-3 886	40	-3 886

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises en A :

a. Françaises

b. Etrangères

2. Participations non reprises en A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (6)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
ACP ACTIVITES - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 815122387	1 000		80,00	800	800	66 042		287 356	114 335	
Observations	31/12/2022									
SCCV DU GOLFE - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 949592232	1 000		55,00	550	550	759 855				
Observations	31/12/2023									
ACP HABITAT - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 793276726	1 000		70,00	700	700	556 881		7 823 978	1 192 720	
Observations	31/12/2022									
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
LE PARC DES LUTINS - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 482758703	1 020		33,33	340	340	31 766		126 092	-55 733	

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

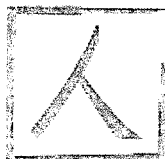


TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (b)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (1U)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (/) (b)		Prets et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
				Brute	Nette					
Observations 31/03/2023										
LES SITELLES - 49 mail François Mitterrand - 35000 RENNES - 812798262	1 000		30,00	300	300	10 845		233 022	22 132	
Observations 31/12/2022										
ACP BREIZH - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 850817420	1 000		45,00	450	450	533 071			-1 579	
Observations 31/12/2022										
ACP SECIB - 1 place de la gare - 35000 RENNES - 877526145	1 000		50,00	500	500	254 568		5 105 882	577 684	
Observations 31/12/2022										
LE ROUGET - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 878390244	1 000		50,00	500	500	-271 794			-28 684	
Observations 31/12/2022										
ACP EMERAUDE - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 883789053	1 000		45,00	450	450	1 067 674			-48 373	
Observations 31/12/2022										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)	Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (b) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (/) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice cios) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
ACP AMENAGEMENT - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 900002981	5 000		50,00	2 500	2 500	680 908			-14 523	
Observations	31/10/2022									
ACP PROMOTION - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 903397818	1 000		50,00	500	500	1 399 685			-58 921	
Observations	31/12/2022									
SNC 2A - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 911568129	2 000		50,00	1 000	1 000	194 291			-21 032	
Observations	31/12/2022									
ACP CONSTRUCTION - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 532678257	1 000		50,00	500	500	1 019 506			421	
Observations	31/12/2022									
ACP TERTIAIRE - rue des îles Kerguelen - 35761 SAINT-GREGOIRE - 91356035500012	1 000		40,00	400	400	290 071			-3 886	
Observations	31/12/2022									

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations financières (5)

Capital (6)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prets et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
			Brute	Nette				

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

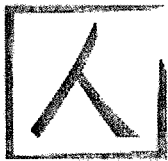
(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



ÉTAT DES STOCKS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

STOCKS

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	2 259 446	4 073 936	2 259 446	4 073 936
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	2 259 446	4 073 936	2 259 446	4 073 936



ACTIF CIRCULANT

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	610		610
		Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	3 859 154	3 859 154	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques	147 407	147 407	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	7 046 676	7 046 676		
	Charges constatées d'avance	45 403	45 403		
	TOTAUX	11 099 250	11 098 640	610	
Renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		45 403
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	45 403

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	37 462	
Autres créances	50 597	
Disponibilités	5 007	
	TOTAL	93 066



CAPITAUX PROPRES

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 000,00	1 000,00



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	1 000 000			1 000 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	100 000			100 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 862 767	478 440		2 341 207
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 278 440	804 942	1 278 440	804 942
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	4 241 208	1 283 382	1 278 440	4 246 149



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	301 582	97 578	204 004	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	1 050	1 050		
Fournisseurs & comptes rattachés	886 812	886 812		
Personnel & comptes rattachés	88 050	88 050		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	49 379	49 379		
Etat & Impôts sur les bénéfices	83 733	83 733		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	664 353	664 353		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	6 218	6 218		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	5 515 347	5 515 347		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	320 845	320 845		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	7 333 124	7 333 124		
TOTAUX	15 250 492	15 046 488	204 004	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 103 337
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		7 333 124
Financiers		
Exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		7 333 124

CHARGES À PAYER

	CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		69
Emprunts et dettes financières divers		114 672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		173 033
Dettes fiscales et sociales		105 428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		26 593
	TOTAL DES CHARGES À PAYER	419 794



ENGAGEMENTS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 50 214,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,62 %
Table de mortalité réglementaire INSEE 2016-2018
Départ volontaire à 62 ans
taux ch patronales NC 42%
taux ch patronales Cadres 44%

L'augmentation annuelle des salaires est de :

- 3% constant pour la catégorie : Cadres
- 1% constant pour le catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation a été revu à 3.62 % contre 1.74 % au 31/03/2022.

La table de mortalité a été actualisée avec la dernière version réglementaire INSEE 2016-2018

Taux de turn over : 0%

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
MANDAT HYPOTHEQUE FOUESNANT	126 449					126 449
MANDAT HYPOTHEQUE INTIMITY DINARD	450 000					450 000
TOTAL (1)	576 449					576 449
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	576 449					576 449



ENGAGEMENTS

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
CAUTION BANCAIRE FOUESNANT	126 449					126 449
CAUTION BANCAIRE INTIMITY DINARD	450 000					450 000
CAUTION BANCAIRE MEMORY COMBOURG	712 531					712 531
TOTAL	1 288 980					1 288 980



HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

101505 - SAS ACP IMMO

Du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GEIREC

276 Rue de Châteaugiron

35063 RENNES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	6 936	6 528
TOTAL	6 936	6 528

AMENAGEMENT CONSTRUCTION PROMOTION IMMOBILIERE

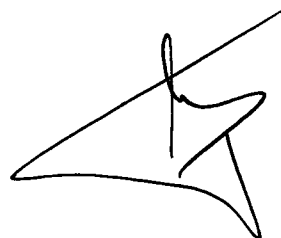
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue des îles Kerguelen, Parc Edonia, Bâtiment F, BP 26216 - 35760 SAINT-
GREGOIRE

452.601.388 R.C.S. RENNES

**COMPTES ANNUELS
AU 31/03/2023**

**CERTIFIÉS CONFORMES
LA PRESIDENCE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a name or initials.

AMENAGEMENT CONSTRUCTION PROMOTION IMMOBILIERE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 Euros
Siège social : Rue des îles Kerguelen, Parc Edonia, Bâtiment F, BP 26216 – 35760 SAINT-GREGOIRE
452.601.388 – R.C.S. RENNES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2023**

DEUXIEME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le **31 mars 2023**, s'élevant à **804.942 Euros**, de la manière suivante :

- **Bénéfice de l'exercice :** **804.942 Euros**

A titre de dividendes aux associées : **800.000 Euros**

Soit **800 Euros** pour chacune des **1.000 actions** composant le capital social.

- **Le solde :** **4.942 Euros**

En totalité au compte « Autres réserves », qui s'élève ainsi à 2.346.149 Euros.

Le dividende sera mis en paiement **ce jour**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mars 2023** non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts s'élève à **800.000 Euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le **31 mars 2022** : **800.000 Euros**, soit 800 Euros par titre ;
- Exercice clos le **31 mars 2021** : **600.000 Euros**, soit 600 Euros par titre ;
- Exercice clos le **31 mars 2020** : **1.000.000 Euros**, soit 1.000 Euros par titre.

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices n'étaient pas éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

**Certifié conforme
La Présidence**



SAS ACP IMMO

Au capital de 1 000 000 €
Siège social : PARC EDONIA BATIMENT F
RUE DES ILES KERGUELEN - BP 26216
35760 SAINT-GREGOIRE
R.C.S. RENNES 452 601 388

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/03/2022



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Aux associés de la société ACP IMMO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ACP IMMO relatifs à l'exercice clos le 31/03/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat sur les programmes immobiliers est réalisée selon la méthode dite « à l'achèvement ». Cette règle est définie dans la note « OPÉRATIONS A LONG TERME » de la partie « RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES » de l'annexe.

La note « STOCKS » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des en-cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

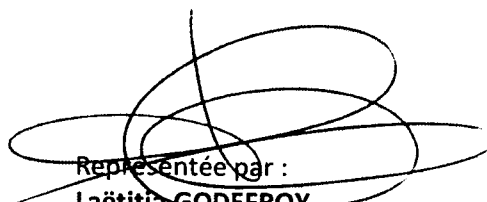
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 14 septembre 2022

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique


Représentée par :
Laëtitia GODEFROY
Commissaire aux Comptes